

ENQUÊTE PUBLIQUE – DEMANDE DE RENOUVELLEMENT ET DEMANDE D'EXTENSION D'UNE EXPLOITATION DE GRANULATS DANS LE LIT MAJEUR DE LA MOSELLE à THAON-LES-VOSGES – déposée par SAGRAM – E. P. février- 23 mars 2019.

Remarques rapides déposées par A. Martinez - associations **A.S.V.P.P. et Oiseaux-Nature.**

Pour s'en tenir aux points extrêmement préoccupants,

- L'alimentation en eau potable du secteur Thaon-Girmont-Chavelot,
- Les problèmes hydrauliques : érosion des berges, crues, inondations,
- La protection des zones humides et de la ZNIEFF.
- Le non-respect du SDAGE.

*Colin Levis*  
**Bernard LALEVÉE**  
Commissionnaire  
*2019*  
*[Signature]*

### 1 – L'ALIMENTATION en eau potable.

**\*Quels besoins** pour Thaon-Girmont-Chavelot ?

En résumé : Thaon vise les 10 000 habitants et a installé une zone industrielle de plus de 120 ha. (besoins en eau potable : entre 100 et 150 l/h/j et 30 m<sup>3</sup>/j/ha en zone industrielle).

**\*Quelles ressources ?**

- A notre connaissance, Thaon dispose de deux captages AEP à la Prairie Claudel (captages vieillissants), d'un captage Rive droite Moselle à Girmont, d'un captage du Saint Oger et d'un puits à l'Eau Blanche (normalement puits de secours mais exploité) – la source des Côteaux sous le Rang de Chavelot a été fermée.

**\*Quelles perspectives ?**

- **Dès 1992**, le Syndicat des Eaux Thaon-Girmont-Chavelot a demandé à M .Noëlle, hydrogéologue agréé, de rechercher d'autres ressources en eau potable pour le secteur, demande renouvelée en **2001** puis en **2006** –

Résultats des études : En forêt d'Oncourt : source aux **débits insuffisants** – captage en profondeur dans la nappe des grès sur Inova 3 000 : **trop onéreux** et présence d'arsenic – la nappe alluviale à l'Andrexard, Pré Brion, côté Igney: ressource excellente en quantité et qualité : définitivement **exclue** suite aux extractions Sagram – dernière solution avancée : un nouveau captage en Prairie Claudel, dans le prolongement des autres captages.

Solution à **exclure aujourd'hui** vu l'extension projetée , surtout si l'on considère la question des périmètres de protection-

Le dossier d'extension montre que la zone sud de l'extension projetée empiète sur le périmètre de protection du 2ème captage - On reste pantois quand on sait que **ce périmètre, défini ...en 1979** n'a pas été revu, que cette zone est voisine d'une décharge jamais étudiée en rive gauche de la Moselle (fûts, appareils ménagers, etc.) au niveau de l'extension, que l'extraction des alluvions va retirer de toute la zone la meilleure station d'épuration qui soit (physique, biologique, chimique) qu'on ne sait pas précisément le niveau de rabattement de la nappe - etc.

On reste sidéré quand on constate qu'en 2019, sachant les problèmes de sécheresse, de crues (polluantes), d'alimentation en eau potable... on puisse présenter un tel dossier au **mépris de l'intérêt des populations et de la loi - ; c'est une atteinte à une ressource patrimoniale vitale !**  
**Ce dossier est à refuser.**

### 2 – Les PROBLEMES HYDRAULIQUES :

- **Les phénomènes d'érosion** sont extrêmement préoccupants entre Thaon – Igney – Vaxoncourt – et bien connus. La Moselle y est encore un torrent de montagne à qui on ne commande pas ; son lit est instable - destructions de barrages, de routes, atteintes aux piliers du pont de Châtel....Le

célèbre **pylône** électrique au niveau de la Côte Rouge fut naguère implanté au milieu de la prairie : il est aujourd'hui au milieu du lit de la rivière, la Moselle dévorant chaque année une dizaine de mètres de prairie. Que sont devenues les plantations arbustives de la Sagram, sur les berges, censées freiner l'érosion ?

Où en sont les projets d'ouvertures des digues Dutac par la Sagram ?...

La prolongation des autorisations données et l'extension ne seraient qu'une aggravation catastrophique de la situation.

- **Les crues** : phénomène récurrent, qui n'est plus freiné par les prairies éponges en extraction ni les boisements détruits. Le projet Sagram (renouvellement et extension) se situe dans le **fuseau de mobilité** de la Moselle. Les conclusions des études du **Service de la Navigation** suite aux **crues de 1990** étaient formelles : **plus d'extractions dans cette zone déjà surexploitée** sinon, il faudrait corseter la Moselle ! Ces conclusions ont été ignorées ! (NB. : le débit de la Moselle peut atteindre 8 à 900 mètres cubes /seconde).

- Les conséquences sur l'**écoulement de la nappe** alluviale (colmatage des bassins au fil du temps), sur le rabattement de la nappe, sur sa qualité... sont très mal connues.

Vu les conséquences sur la quantité et la qualité de la nappe alluviale, vu les risques imparables de dégradation et de dégâts qu'entraîneraient à court ou moyen termes les extractions de granulats entre la Prairie Claudel et Igney, ce dossier est à refuser.

**3 – La destruction d'une zone humide protégée** (ZNIEFF – Espace Naturel Sensible : Le Grand Paquis– répertorié par le Conservatoire des Sites lorrains – Intérêt Régional – N° 88\*A13).

La zone demandée en extension d'exploitation est une zone humide qui abrite des espèces rares et protégées que le dossier déposé recense d'ailleurs très clairement.

En tant que zone humide, et zone d'expansion des crues, elle joue aussi le rôle de filtre et d'épuration naturelle dans le rechargement de la nappe, où sont installés les puits AEP de Thaon.

Alors que la communauté nationale et internationale luttent pour la préservation de la biodiversité et des zones humides, ce dossier va exactement à l'encontre de ces objectifs.

Pour cette raison également, ce dossier est à refuser.

### **LE NON-RESPECT du SDAGE :**

Que demande le SDAGE ?

- « limiter les risques dus aux inondations par des mesures préventives » (enjeu N°7)

- « conserver et protéger les formations aquifères en nappe alluviale » ((enjeu N°8=

- « renforcer la protection des zones humides et des espaces écologiquement remarquables » (enjeu N°9).

A la lecture des points précédents, il est évident que **les enjeux proclamés par le SDAGE sont bafoués** par la demande déposée à l'enquête.

Nous soulignons l'**irréversibilité de l'extraction de granulats** dans le lit majeur de la rivière.

**Pour toutes les raisons présentées dans ce rapport, nous vous demandons, Monsieur le Commissaire-Enquêteur, de donner un avis défavorable à ce dossier.**

A. Martinez ( pour les Associations A.S.V.P.P. et Oiseaux-

Nature) -

21 mars 2019.

